COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 06 Avril 2020

La crise liée à l'épidémie en cours amène la Banque de France à aménager, de façon exceptionnelle, sa procédure de cotation pour 2020

Les équipes d'analystes financiers de la Banque de France ont démarré la cotation financière des bilans 2019, qui sont transmis progressivement par les experts comptables et qui ne reflètent pas, et pour cause, le choc actuel. Sur cette base, la cotation Banque de France apprécie, par une analyse à titre d'expert, la trajectoire financière à court-moyen terme (1-3 ans) des entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 750 000 euros : cet exercice s'avère délicat dans la situation actuelle pour une partie très importante de l'appareil productif tant dans l'industrie, l'agriculture que les services, dont l'activité connaît d'extrêmes perturbations, voire un coup d'arrêt.

Dans ce contexte inhabituel, il reste impératif d'assurer un exercice de cotation 2020 reflétant du mieux possible les fondamentaux du tissu productif et intégrant l'effet des dispositifs de support public qui ont été décidés : dans ce cadre, l'expertise de la Banque de France en tant que premier organisme français de cotation est et doit rester un ancrage de confiance dans l'économie.

Comment va se dérouler la cotation :

Pour la partie de l'appareil productif en activité durant la crise, les travaux de cotation se dérouleront au rythme rendu possible par la disponibilité des comptes 2019 et après avis des dirigeants sur leurs perspectives d'activité et d'évolution financière. Si nécessaire, la validation de la cotation sera différée de façon à acquérir le meilleur recul sur les fondamentaux de l'entreprise, après la période de confinement.

Pour le reste de l'appareil productif en tout ou partie à l'arrêt, il convient de prendre le meilleur recul possible afin de pouvoir évaluer correctement l'impact de cette situation sur le court-moyen terme, notamment en tenant compte de l'effet des actions publiques de soutien.
Les analystes de la Banque effectueront dans les prochains mois les travaux d'analyse financière sur la base des comptes 2019 rendus disponibles, et se rapprocheront des dirigeants des entreprises pour analyser leur situation et leurs perspectives. L'exercice de cotation sera soumis à un principe général de report temporaire à la rentrée de septembre : aucune cotation définitive ne sera effectuée avant cette échéance, de manière à attendre de disposer de perspectives plus stabilisées sur la trajectoire de l'entreprise.
En termes d'impact de calendrier, la durée de la campagne de cotation Banque de France sera, du fait de ces mesures organisationnelles spécifiques, allongée jusqu'à la fin de l'année 2020 : par conséquent**, la stabilisation de la cotation d'une partie très significative des 270 000 entreprises cotées dans le FIBEN (FIchier Bancaire des ENtreprises) sera progressive et surtout sur le deuxième semestre.** Sur toute l'année, et spécifiquement durant la crise sanitaire, l'expertise de cotation de la Banque de France restera à la disposition de l'ensemble des décideurs publics et privés pour soutenir l'effort de redressement productif.

Cette adaptation du calendrier ne remettra naturellement pas en cause l'éligibilité des créances des entreprises françaises au refinancement de l'Eurosystème.

À propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers. Visitez notre site internet www.banque-france.fr Suivez nous

Contact Presse :
Service de la Communication externe et digitale : presse@banque-france.fr